



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session restreinte à la salle des fêtes, après convocation légale, en date du trois juillet.

Début de la séance : 20H00

Membres présents : MMes & MM. Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT – Dorothée RODRIGUES – Jean-François FONTROBERT – Patrick BERRET – Anne-Catherine VALETTE – Alain DUTEL - Véronique MERLE – Jean-Marc MACHON – Julie GUINAND-BOIRON – Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE – Serge CAFIERO – Sophie PIVOT – Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Arnaud BREJOT – Jocelyne TACCHINI – Dominique HAZOUARD – Anne OLTRA – Dylan MAYOR – Patricia BONNET-GONNET – Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD – Grégory CROST – Fatira RULLIERE – Mézian MAHFOUF

Membres excusés et représentés :

Pascale DANIEL donne procuration à Renaud PFEFFER

Membres absents : 0

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 29

Votants 29

Secrétaire de séance : Dylan MAYOR

Délibération n° 64/20

Objet : Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Oui l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après avoir voté,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'élire en son sein les délégués suivants issus d'une seule liste « ensemble, vivons Mornant »

1. Délégués		2. Suppléants
PRIVAS BREAUTE Virginie	BONNET GONNET Patricia	CAFIERO Serge
BIOT Loïc	PONCET Sébastien	ZIMMERMANN Véronique
GUINAND BOIRON Julie	VALETTE Anne-Catherine	MACHON Jean-Marc
DOUARD Gaël	DUTEL Alain	PIVOT Sophie
MERLE Véronique	RODRIGUES Dorothée	CECILLON Christian
BERRET Patrick	MAHFOUF Mézian	
CHAPOT Pascale	GUERIAUD Raphaëlle	
HAZOUARD Dominique		

25 voix pour.

Délibération n° 65/20

Objet : Désignation des représentants à la commission d'appel d'offres

Oui l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-de fixer le nombre de représentants de la commune à 5 titulaires et 5 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascale DANIEL	Patrick BERRET
Loïs BIOT	Gaël DOUARD
Jean-François FONTROBERT	Anne-Catherine VALETTE
Jean-Marc MACHON	Patricia BONNET-GONNET
Grégory CROST	Mézian MAHFOUF

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 66/20

Objet : Désignation des représentants à la SPL

Oui l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- De désigner Mme Pascale CHAPOT comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;
- De désigner Mme Véronique MERLE comme mandataire pour représenter la collectivité à l'assemblée spéciale et au conseil d'administration.
 - autorise Mme Véronique MERLE à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration (désigne (la collectivité) à cette fonction. (Le cas échéant)
 - autorise Mme Véronique MERLE à occuper la fonction de Directeur général de la société

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 67/20

Objet : Création de postes non permanents – Rentrée scolaire 2020/2021

Oui l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver la création d'emplois non permanents pour le service des affaires scolaires pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Grade	Temps de travail hebdomadaire par agent
3 adjoints d'animation	7h00
1 adjoint d'animation	7h30
1 adjoint d'animation	9h00
1 adjoint d'animation	9h30
1 adjoint d'animation	10h00
1 adjoint d'animation	11h00
1 adjoint d'animation	13h00
4 adjoints d'animation	17h00
1 adjoint d'animation	15h30
1 adjoint d'animation	19h00
2 adjoints d'animation	19h30
1 adjoint d'animation	32h30

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 68/20

Objet : Modification du tableau des effectifs

Oui l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**-d'approuver les modifications mentionnées ci-dessous,
-d'adopter le nouveau tableau des effectifs qui en résulte, tel qu'annexé au présent rapport (annexe 1),
-de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2020.**

Filière Administrative

Dans le cadre de l'organisation du pôle Ressources et Moyens, les attentes du Maire sur les missions du Manager Stratégique sont plus orientées sur la stratégie financière, de ce fait, il lui devient compliqué de pourvoir assurer le suivi des dépenses d'investissement. Ainsi, il a été décidé de réorganiser les missions du MS et de l'agent en charge de la gestion financière. Cette réorganisation implique une augmentation du temps de travail du gestionnaire finances.

Suppression	Création
1 adjoint administratif TCN 28h00	1 adjoint administratif TNC 31h50

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 69/20

Objet : Amendes de police – Demande de subvention auprès du Département du Rhône

Où l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver les actions de sécurité routière, de gestion du trafic et du stationnement à conduire en 2020, au titre de la subvention « amendes de police » de l'année 2020, mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à solliciter le Conseil Départemental du Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police 2020,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 70/20

Objet : Demande de subvention - DETR

Où l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider le principe de demande de subventions au titre de la Dotation Départementale des Territoires Ruraux (DETR) 2020 en précisant que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2020 et 2021,
- de déposer les dossiers de demande de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers permettant d'obtenir ces dotations.

PROJET	Montant opération HT	Montant de la subvention sollicitée
Délocalisation de la bibliothèque et aménagement des locaux	1 700 000.00 €	285 000 €
Mode Doux	50 000.00 €	27 500.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 71/20
Objet : Appels à projets – Partenariat départemental 2020/2021

Où l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider le principe de demande de subvention au titre de l'appel à projets des collectivités 2020-2021, en précisant que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2020 et 2021,
- de déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets des collectivités 2020-2021,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir cette dotation.

PROJET	Montant opération HT	Montant de la subvention sollicitée
Sœur de St Charles (1 ^{ère} tranche) Acquisition Locaux bibliothèque	800 000.00 €	350 000 €

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 72/20
Objet : Budget de la commune – DM n°1

Où l'exposé de Renaud PFEFFER,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la décision modificative n°1 – budget de la commune – exercice 2020.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 73/20

Objet : Adoption du règlement intérieur – Service périscolaire et restaurant scolaire

Où l'exposé de Dorothee RODRIGUES,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le règlement intérieur des services périscolaire et restauration,**
- de dire que ce règlement sera applicable à la rentrée scolaire 2020,**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à le signer, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du règlement.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 74/20

Objet : Tarifs communaux 2020

Où l'exposé de Dorothee RODRIGUES,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'acter l'ensemble des tarifs proposés, à compter du 1^{er} septembre 2020,**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 75/20

Objet : Subventions aux associations

Où l'exposé de Pascale CHAPOT, Virginie PRIVAS BREAUTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la répartition des subventions allouées aux associations Mornantaises, au titre de l'année 2020, comme proposé,**
- de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits qui seront inscrits au budget de la commune exercice 2020 – article 6574.**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 76/20
Objet : Lancement de la procédure – modification de PLU

Oui l'exposé de Loïc BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la démarche et le lancement de la modification du PLU,**
- d'approuver et prendre acte de la tenue d'une enquête publique dans le cadre de cette modification,**
- d'approuver la consultation d'un bureau d'études qui réalisera les documents nécessaires à cette modification,**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 77/20
Objet : Opération OPAHRU – Rénovation de façade – Lotus Bio

Oui l'exposé de Loïc BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 4500 € à Le Lotus Bio (Mmes VEYRET et FIOT-ULLMANN) dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade et devanture commerciale de la propriété située 4 place de la Poste à Mornant,**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 78/20
Objet : Opération OPAHRU – Rénovation de façade – M. DRUET & Mme BLANCHARD

Oui l'exposé de Loïc BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 805.58 € à M. DRUET et Mme BLANCHARD dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 24 rue Carrez à Mornant,**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 79/20
Objet : Opération OPAHRU – Rénovation de façade – M. DUMONT

Oui l'exposé de Loïc BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 2249.39 € à M. DUMONT dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 15 chemin de la Trillonnière à Mornant,**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fin de la séance : 22h10

Mornant, le 15 juillet 2020

Le Maire,

Renaud PFEFFER

